



CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION  
SOCIO-POLITIQUES — C.R.I.S.P.

16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES 1

COURRIER HEBDOMADAIRE

C.H. N° 96.  
17 février 1961.

S O M M A I R E.

=====

QUELQUES APERCUS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR  
& LA BALANCE DES PAIEMENTS DU CONGO EN  
1960.

=====

<u>Chapitre I</u> : Le premier semestre 1960	p. 2.
<u>Chapitre II</u> : Le second semestre 1960	p. 5.
<u>Chapitre III</u> : Perspectives d'évolution	p. 7.

=====

=====

=====

Un nouveau périodique en Belgique : "FORCES NOUVELLES " p.19

382 (675)  
382.17 (675)

QUELQUES APERCUS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR & LA BALANCE  
DES PAIEMENTS DU CONGO EN 1960.

À la suite des modifications importantes survenues depuis juillet 1960, tant dans l'activité économique congolaise que dans les institutions et la législation qui conditionnent la République, il est apparu préférable, pour ne pas dire nécessaire, de présenter les résultats de l'année 1960 en distinguant la période d'avant l'indépendance, de la période qui y fait suite.

Cette manière de procéder, outre qu'elle est dictée par la censure dans la documentation statistique disponible, met davantage en relief et le bilan économique de l'administration coloniale belge et les incidences particulières de la transformation du régime.

---

CHAPITRE I - LE PREMIER SEMESTRE 1960.

L'analyse des résultats du premier semestre 1960 repose sur les données de la balance des paiements dont les principaux éléments viennent d'être rassemblés, mais non publiés par les bureaux d'étude de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (Cfr. page 11, 12, 13, 14, 15 : les tableaux établis par les services de la BCCBRU, Bruxelles); elle s'appuie également sur les publications des services statistiques de l'administration centrale.

Il ressort avant tout de cette analyse que le premier semestre 1960 a vu se continuer sans modifications notables les principaux mouvements amorcés depuis l'année 1958 et qui n'ont cessé de s'amplifier nonobstant les mesures de restriction de change prises par le décret du 20 mars 1960.

a) Le plus frappant de ces mouvements est la constante amélioration de la balance commerciale résultant à la fois de l'augmentation des exportations et d'une diminution des importations.

Les exportations sont passées :

de 12.023 millions de francs au premier semestre 1958  
à 12.792 millions de francs au premier semestre 1959 et  
à 14.012 millions de francs au premier semestre 1960,

et les importations :

de 8.869 millions de francs au premier semestre 1958  
à 7.032 millions de francs au premier semestre 1959 et  
à 7.149 millions de francs au premier semestre 1960,

laissant ainsi un solde bénéficiaire qui va croissant de 3.154 millions de francs au premier semestre 1958 à 5.740 millions de francs au premier semestre 1959 et à 6.863 millions de francs au premier semestre 1960.

La décomposition de ces données globales (qui n'existe complètement que pour le premier trimestre 1960) permet de formuler les constatations suivantes :

- 1) En matière d'exportations, la progression lente mais continue de la part des produits végétaux dans l'ensemble, s'est maintenue malgré une production minérale record.

L'amélioration, tant dans le secteur végétal que dans le secteur minéral, s'appuie davantage sur les quantités que sur les prix.

- 2) En matière d'importations, on assiste à une chute accusée des biens d'investissements compensée par une hausse des biens d'approvisionnement et surtout des biens de consommation courante. En volume, il y a une légère contraction (652.648 tonnes contre 655.895).

On note des augmentations sensibles sur les rubriques ci-après :

Poissons et crustacés	de 12.853 à 14.066 T.
Produits de minoterie	de 26.151 à 32.050 T.
Graisses animales et végétales	de 433 à 490 T.
Préparations de viande et poisson	de 3.094 à 4.074 T.
Préparations de légumes	de 2.520 à 2.643 T.
Préparations alimentaires diverses	de 614 à 651 T.

L'explication de ce phénomène est simple : en prévision des difficultés d'approvisionnement qui accompagnent généralement les mutations politiques trop brusques, des stocks ont été constitués qui ont permis le relai jusqu'à la relative normalisation de la situation en octobre, novembre. Ce phénomène s'est d'ailleurs produit dans d'autres secteurs et n'est pas étranger à la méfiance manifestée à l'égard du franc congolais.

Voici quelques exemples d'augmentation de biens d'approvisionnement :

- Combustibles et huiles minérales	303.924 à 349.960 T.
- Produits pharmaceutiques	934 à 936 T.
- Engrais	6.430 à 8.476 T.
- Caoutchouc	2.995 à 3.265 T.
- Papiers et cartes	11.515 à 11.613 T.
- Coton	3.594 à 5.598 T.
- Textile synthétique	2.069 à 2.804 T.
- Vêtements et articles en tissus	603 à 793 T.
- Articles de confection	1.779 à 1.965 T.

Les augmentations enregistrées sous les quatre dernières rubriques témoignent d'une certaine confiance dans les marchés ouverts à la production locale ou d'un espoir dans la protection de celle-ci.

En ce qui concerne les automobiles, on semble avoir aussi prévu des difficultés d'importation (781 millions de francs et 1.279 Tonnes contre 661 millions de francs et 1.070 Tonnes en 1959).

La ventilation par zone monétaire fait apparaître un accroissement des échanges avec la zone O.E.C.E. tant à l'importation qu'à l'exportation et si pas toujours en chiffres absolus, du moins en valeur relative.

Cette augmentation s'est opérée au détriment des échanges avec la zone dollars tandis que la zone U.E.B.L. maintenait ses positions mieux à l'exportation qu'à l'importation. La cause de ces tendances est à chercher, semble-t-il, dans la divergence des rythmes d'évolution conjoncturelle entre les Etats-Unis, l'Europe et l'Union Economique BelgoLuxembourgeoise. Il est trop tôt, en tout cas, pour conclure à une réorientation structurelle du commerce extérieur du Congo.

b) Le second mouvement caractéristique se rapporte aux éléments de la balance des opérations courantes autres que les marchandises et se manifeste par un alourdissement constant du solde déficitaire.

Le Tableau I ne distingue plus comme auparavant les postes principaux de la balance des services; néanmoins, la balance des opérations invisibles courantes du Congo est déterminée à plus de 80 % par les relations avec l'U.E.B.L. pour lesquelles nous disposons de plus de détails au Tableau III.

Les postes principaux de la balance des opérations invisibles courantes ont toujours été déficitaires et c'est assez normal si l'on songe que l'économie congolaise n'est pas encore à même de fournir la prestation des importants services dont elle a besoin, sans recourir à l'étranger.

Il faudrait, pour se passer de ces recours, que le Congo ait déjà ses techniciens et ses capitaux propres.

Toutefois, l'aggravation du déficit au cours du premier semestre ne paraît pas compensée par une augmentation correspondante des services prestés au Congo. En effet, le nombre de résidents belges ou étrangers et le volume des capitaux investis n'ont certainement plus augmenté beaucoup depuis 1959; par ailleurs, les prestations de transports sont restées à peu près constantes puisqu'en tonnage, l'augmentation des exportations était compensée par la baisse des importations.

Comment expliquer alors cet important déficit ? Les appréhensions qu'a fait naître le processus bâclé de la décolonisation ont suscité une fuite des capitaux et des liquidités monétaires qui, statistiquement, fut présentée dans la balance des opérations courantes et plus particulièrement sous les titres suivants : donations privées, revenus d'immigrants, revenus d'investissements et divers.

Les restrictions apportées par la nouvelle réglementation I.B.L.C. le 29 mars 1960 n'ont que légèrement freiné l'hémorragie des capitaux, comme semble l'indiquer la comparaison entre les si-

tuations de la balance avec l'U.E.B.L. au 31 mars 1960 et au 30 juin 1960 (Tableau V). Cette législation, qui venait beaucoup trop tard et qui n'avait pas eu le temps de se consolider, n'était pas assez radicale pour résister à la panique des événements de juillet. Nous verrons plus loin les conséquences graves qui en ont résulté.

c) Le mouvement des capitaux à long terme, lui aussi, continue une évolution fondamentale qui est bien antérieure au premier semestre 1960. Le retrait des capitaux privés s'accélère et ce retrait est de plus en plus faiblement compensé par des apports de capitaux publics.

Le solde négatif des mouvements de capitaux privés s'établit à 1.553 millions de francs contre 1.376 en 1959 et 288 en 1958, tandis que le solde positif des capitaux publics à long terme passe de 3.557 en 1958 à 868 en 1959 et à 795 en 1960.

Les capitaux privés retournent principalement vers la zone U.E.B.L. tandis que les apports de capitaux publics proviennent surtout de la zone dollars (U.S.A. et B.I.R.D.), de la zone O.E.C.E. (Fonds de la Communauté Européenne) et de la zone U.E.B.L.

Enfin, on notera que les réserves de change de la Banque Centrale qui s'établissaient au montant de 3.960 millions au 1er janvier 1960 n'ont pratiquement pas varié jusqu'à la fin du semestre, le solde déficitaire de la balance des paiements étant supporté par les réserves du Trésor détenues hors Banque Centrale (1.092 millions) par les banques privées (- 327 millions) et par des avances à court terme de la Banque Nationale de Belgique (1.007 millions).

---

## CHAPITRE II - LE SECOND SEMESTRE 1960.

=====

Il n'existe pas encore de statistiques complètes relatives au second semestre 1960. Il est même probable qu'il n'en existera jamais. Toutefois, il est possible que les transactions du troisième trimestre (juillet - août - septembre) puissent encore faire l'objet de relevés statistiques analogues aux précédents si les bureaux d'études de la Banque Centrale peuvent encore s'y employer. Depuis la mise en vigueur de la nouvelle législation sur le change et le commerce extérieur, c'est-à-dire en fait depuis le 21 octobre 1960, nous possédons des chiffres très précis et détaillés sur les autorisations de paiement, mais il est encore trop tôt pour faire le point en ce qui concerne les exécutions.

Néanmoins, à l'aide de quelques informations fragmentaires, nous tenterons de retracer l'évolution du commerce extérieur durant ce second semestre.

Du 1er juillet au 15 août, les réserves de change ont diminué de 2.002 millions contre 581 pour la même période en 1959. Les causes en sont relativement connues : le rapatriement du produit des exportations fut stoppé chez la plupart des firmes exportatrices ; le nombre de transferts personnels ainsi que celui de chèques de voyage s'élevèrent en rapport avec le nombre d'Européens quittant le

Congo à cette époque; les autres transferts résultant d'opérations courantes invisibles s'accrurent également en raison de la panique générale; enfin, les importateurs ont inondé la Banque Centrale de demandes de licences dont une faible partie seulement fut effectivement payée (on estime à 8 milliards le total des autorisations de paiement introduites en trois mois). Les exportations par Matadi ont cessé totalement depuis le 10 juillet pour reprendre vers le 5 août. Elles ont pu continuer par Boma et les autres postes frontières, notamment ceux de l'Est et du Nord-Est.

Entretiens, plus aucune exportation du Katanga ne passait par Léopoldville - Matadi, diminuant ainsi de plus de 25 % le tonnage à la descente de la voie nationale, et chose plus grave, privant l'économie congolaise de 50 % de ses rentrées en devises dures sans compter la perte des droits de sortie au profit du Trésor congolais.

Devant cette situation catastrophique, le gouvernement prit alors, le 6 août, un arrêté interdisant tout paiement international. Cet arrêté ne fut jamais publié, ni même communiqué aux principaux intéressés; mais en fait, faute de réserves suffisantes, la Banque Centrale n'accordait plus qu'un nombre très limité de transferts à la mesure de ses faibles rentrées en devises.

Cependant, dès le mois d'août, on pouvait dire que le niveau des exportations avait repris son cours normal compte tenu de ce que la sécession katangaise privait Matadi de 25 % de son volume d'exportation ordinaire.

Sur cette base, il est dès lors permis d'estimer à environ un milliard la valeur mensuelle des exportations durant le second semestre 1960. (Le recensement des exportations est toujours en cours et sera terminé sous peu). Toutefois, il est clair que les montants en devises n'étaient pas rapatriés. Par ailleurs, les licences d'importation, bien que dûment visées dans de nombreux cas, ne pouvaient, faute de réserves, donner lieu à paiement.

Cette situation a perduré jusqu'au 3 octobre 1960, date à laquelle les autorités congolaises ont édicté des dispositions radicales, mais qui durent attendre jusqu'au 21 octobre 1960 les mesures d'application concrètes et notamment l'entrée en fonctionnement des organismes chargés de l'exécution.

Les résultats obtenus par la nouvelle législation sont consignés dans les Tableaux VI, VII, VIII, IX et X (Cfr pages 15, 16 et 17) repris du deuxième rapport de l'Office des Licences et de renseignements obtenus auprès de l'Office du Change.

Compte tenu des circonstances et notamment de la pénurie de personnel technique qualifié, ce bouleversement complet de législation a pu s'opérer sans inconvénients graves et dans un minimum de temps si l'on néglige la période antérieure au 21 octobre.

--

Conformément à la décision du 4 novembre 1960 de la Commission de Change autorisant l'importation des marchandises en souffrance, l'Office des Licences a continué à examiner les demandes de licences d'importation entrant dans ce régime spécial. Durant le mois de décembre, l'Office a ainsi examiné 2.000 demandes et en a approu-

vé 873, donnant ainsi son accord pour l'entrée de marchandises d'une valeur de 171 millions de francs congolais dont la plus grande partie représente des produits non admis à l'importation.

Jusqu'à la fin du mois de décembre, c'est-à-dire dans une période de 72 jours de travail de l'Office des Licences, ont été accordées 6.423 licences d'importation de marchandises pour une valeur de 1.240.632.084 francs congolais.

L'Office du Change, quant à lui, a autorisé pour environ 65 millions en novembre et pour 114 millions en décembre 1960.

---

### CHAPITRE III - PERSPECTIVES D'EVOLUTION.

=====

Nous nous proposons dans ce dernier chapitre d'examiner plus particulièrement les perspectives d'évolution de la balance des paiements au cours des prochains mois et d'aborder ensuite quelques problèmes soulevés par le fonctionnement des institutions chargées du contrôle du change.

On a pu voir déjà, au cours du second semestre 1960, l'impact considérable de la sécession Katangaise sur la balance des paiements du Congo.

Cette constatation suffit à mettre en relief l'influence des événements politiques et la difficulté d'établir des pronostics économiques valables sans référence à la conjoncture politique.

M. Otto Anghern, expert suisse de l'O.N.U., a publié une prévision de la balance des paiements pour les douze prochains mois (cfr Tableau XI, page 18) basé sur les hypothèses suivantes : exclusion du Katanga et du Ruanda-Urundi, maintien des structures à leur niveau actuel, niveau d'exportation maintenu - absence d'afflux ou de fuite de capitaux étrangers - , rapatriement intégral des produits des exportations, absence de mesures restrictives concernant les transferts à l'étranger.

Outre que plusieurs de ces hypothèses sont en pratique incompatibles, notamment l'absence de restriction aux transferts et l'absence de fuite de capitaux, il est à noter que le caractère mouvant de la situation politique congolaise a déjà rendu caduc le reste de ces hypothèses.

La situation politique, administrative et économique dans la province Orientale et la province du Kivu semble être telle actuellement que l'on peut, aujourd'hui déjà, estimer presque à néant l'apport de ces deux provinces aux recettes du commerce extérieur, au cours du premier trimestre 1961. Par contre, leur émarginement aux dépenses, en raison du caractère fixe de plusieurs de celles-ci, ne peut pas être réduit dans la même proportion.

D'un autre côté, il n'est pas exclu qu'un accord économique puisse intervenir entre Léopoldville, le Sud Kasai et le Katanga en

vue d'établir un pool commun des devises malgré des circulations de signes monétaires différents. Dans ce cas, les perspectives seraient très différentes.

Par conséquent, les prévisions s'étendant au-delà de deux ou trois mois paraissent dénuées de pertinence et le chiffre de 4 milliards de déficit semble à tout le moins, hasardeux.

Ce qui paraît presque certain pour les prochains mois, c'est une réduction d'environ 40 % des exportations, entraînant comme conséquence inéluctable, une nouvelle restriction du contrôle du change en général. Il en serait autrement si une aide extérieure importante pouvait rapidement intervenir, mais dans la conjoncture politique actuelle, pareille intervention semble improbable.

Peut-être, objectera-t-on que l'immobilisation économique de deux ou trois provinces, si elle réduit les exportations, diminue également les importations; on ne voit pas, dès lors, la nécessité d'une restriction du contrôle du change.

La réduction des importations et surtout des transferts n'est et ne peut malheureusement être proportionnelle à celle des exportations. Il faut, en effet, satisfaire des besoins minimum, dont la demande d'ailleurs est centralisée à Léopoldville où l'on ne connaît pas toujours la province de destination; ensuite, sur quelle base légale peut-on refuser une licence d'importation à un habitant de Bukavu ?

Il importe de souligner que les seuls obstacles au redressement de la situation sont d'ordre politique.

L'outil économique n'est encore atteint que légèrement.

Toutefois, les sociétés privées qui constituent pour l'instant les seuls organes encore intacts de la vie économique congolaise, sont à la veille d'une crise financière grave. Le problème du paiement en devises des assurances, des administrations centrales, des emprunts obligatoires pour ne citer que ces capitaux là, n'a pas encore reçu de solution satisfaisante.

De par leur nature, ces frais pouvaient être reportés sans trop de dommages pendant quelques mois, le temps de mettre au point une législation particulière dans ce domaine où les abus sont plus difficilement répressibles qu'ailleurs. Cette façon de voir avait amené la Commission de Change à porter son premier effort sur la normalisation des importations les plus urgentes. Son intention de libéraliser dans la suite les paiements relatifs aux opérations dites invisibles, était fondée sur les premiers résultats favorables qu'elle escomptait de ses mesures en matière de rapatriement des recettes d'exportations.

Les faits, malheureusement, n'ont pas confirmé cette façon de voir : d'une part, le montant des recettes rapatriées ne fut pas celui espéré, soit que trop de marchandises furent exportées en consignation, soit que les délais de rapatriement furent utilisés jusqu'à leur dernière limite; d'autre part, des exportations empruntèrent des voies de sorties non contrôlées et, plus récemment, le blocus du fleuve Congo à Bumba en supprima près de 40 %.

La conséquence en est qu'au moment précis où des mesures de libéralisation devaient soulager des besoins longtemps contenus par cet espoir, les perspectives de rentrées de devises se sont subitement assombries. Un examen plus approfondi permet toutefois de relever les constatations suivantes :

- 1°) La répartition des autorisations de paiements entre les importations de marchandises et les transferts pour les opérations "invisibles" fut trop nettement au désavantage de ces dernières.
- 2°) En l'absence d'un organisme d'étude approprié et devant une situation économique en profonde évolution, il était fatal que la répartition des quotas par article d'importation eût pour conséquence quelques mauvaises utilisations de devises mais, en général, il faut louer l'Office des Licences pour la rapidité de ses réactions.
- 3°) La presse, les importateurs et le public, en général, ne ménagent pas les critiques à l'égard du fonctionnement du Contrôle du Change. Il importe cependant de faire remarquer :
  - que les circonstances qui ont obligé les autorités à abandonner le régime libéral pour un régime contrôlé ne sont pas imputables à ces autorités;
  - qu'en l'absence d'abus manifeste de la part des pourvoyeurs de devises, la situation ne serait pas devenue si alarmante; (D'après un premier sondage, sur les 6 milliards de recettes escomptées pour le second semestre 1960, 3 milliards à peine ont été rapatriés au 31 décembre)
  - que les quotas alloués aux importations sur la base des possibilités actuelles en devises ont été entièrement distribués dans les temps requis : une accélération du circuit administratif des licences n'aurait donc pas satisfait plus de demandes.
- 4°) Plus récemment, on attribue à l'Office des Licences la responsabilité de la hausse subite des prix de nombreuses denrées alimentaires. Il semble cependant, au vu des importations réelles, qu'en l'absence de stockage ou demande spéculative, celles-ci devraient normalement suffire aux besoins tels qu'ils sont actuellement inventoriés.

La hausse des prix incriminée nous paraît surtout provenir de pressions inflatoires d'origine monétaire qui se localisent sur des produits dont l'offre se raréfie soit pour des raisons de stockage, soit effectivement pour des difficultés d'importations inhérentes au fonctionnement de l'Office des Licences. Mais à ce titre, tout contrôle de change sera toujours cause de hausse de prix puisqu'il limite l'offre par importation.

Il est bien certain qu'avec la dépréciation du franc congolais (manifeste sur le marché parallèle), tout détenteur de pouvoir d'achat sous forme monétaire fera l'impossible pour s'en débarrasser aux meilleures conditions. Une de ces meilleures conditions consiste

aujourd'hui dans l'échange de devises au cours officiel. Tant qu'un assainissement monétaire et, plus précisément, tant qu'une amélioration des finances publiques congolaises ne sera pas en vue, la pression de la demande de devises étrangères ne s'atténuera pas.

Une dévaluation même profonde ne serait qu'un palliatif provisoire, si elle n'était pas accompagnée d'une stabilisation politique, d'une réorganisation des finances publiques et d'autres réformes structurelles capables de remédier au déséquilibre de la balance des paiements, devenu permanent par suite de la sécession katangaise.

---

-

TABLEAU I : BALANCE DES PAIEMENTS DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI.

(en millions de francs)

	R E C E P T I F S		D E P E N S E S		S O U D E S				
	1er sem.	1er sem.	1er sem.	1er sem.	1er sem.	1er sem.			
Marchandises	12.023	12.792	14.012	8.869	7.052	7.149	+ 3.154	+ 5.740	+ 6.863
Or	341	301	301	-	-	-	+ 341	+ 301	+ 301
Opérations invisibles courantes	2.063	1.787	3.103	10.388	11.290	13.236	- 8.325	- 9.503	- 10.133
Total	14.427	14.880	17.416	19.237	18.342	20.385	- 4.830	- 3.462	- 2.969
Capitaux à long terme :									
privés	1.198	1.273	912	1.486	2.649	2.465	- 288	- 1.376	- 1.553
publics	3.761	1.636	2.101	204	768	1.306	+ 3.557	+ 868	+ 795
Total Mouvemnts Capi-									
taux à long terme	4.959	2.909	3.013	1.690	3.417	3.771	+ 3.269	- 508	- 738
Capitaux Publ. à court terme	-	-	2.000	-	-	625	-	-	+ 1.375
Total opérations cour-									
rants et mouvements									
capitaux long et court terme	19.386	17.789	22.429	20.947	21.739	24.781	- 1.561	- 3.970	- 2.352
Err. et omm.	-	-	-	-	-	-	-	4	- 49
Solde des mouvements de capitaux privés à court terme	-	-	-	-	-	-	+ 328	- 313	+ 1.007
Variations des réserves de change	-	-	-	-	-	-	- 1.237	- 4.333	- 1.419

TABLEAU II : BALANCE DES PAIEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 1960.

	Ventilation par zone monétaire. (en millions de francs)					Autres pays.	Total.
	U.E.B.I.	Etats-Unis & Canada.	Zone O.E.C.E.				
Recettes :							
Exportations	2.882,--	2.419,--	8.227,--		484,--	14.012,--	
Or non monétaire	301,--					301,--	
Invisibles courants	2.543,--	232,--	325,--		3,--	3.103,--	
Capitaux privés	587,--	270,--	46,--		9,--	912,--	
Capitaux publics : long terme	612,--	1.000,--			489,--	2.101,--	
court terme		125,--	875,--		1.000,--	2.000,--	
Total	6.925,--	4.046,--	9.473,--		1.985,--	22.429,--	
Dépenses :							
Importations	2.630,--	1.134,--	3.206,--		179,--	7.149,--	
Invisibles courants	10.566,--	436,--	2.105,--		129,--	13.236,--	
Capitaux privés	1.967,--	85,--	411,--		2,--	2.465,--	
Capitaux publics : long terme	1.238,--	18,--			50,--	1.306,--	
court terme					625,--	625,--	
Total	16.401,--	1.673,--	5.722,--		985,--	24.781,--	
Soldes des opérations courantes :							
1er semestre 1958	- 7.737,--	+ 1.228,--	+ 1.684,--		- 5,--	- 4.830,--	
1er semestre 1959	- 7.609,--	+ 1.373,--	+ 2.719,--		55,--	- 3.462,--	
1er semestre 1960	- 7.470,--	+ 1.081,--	+ 3.241,--		179,--	- 2.969,--	
Solde global (y compris erreurs et omissions) :							
1er semestre 1958	- 6.126,--	+ 2.088,--	+ 1.555,--		918,--	- 1.565,--	
1er semestre 1959	- 8.927,--	+ 1.927,--	+ 2.536,--		444,--	- 4.020,--	
1er semestre 1960	- 9.498,--	+ 2.351,--	+ 3.727,--		994,--	- 2.426,--	

TABLEAU III : TABLEAU DES PAIEMENTS DU CONGO AVEC L'U.F.B.L.

(en millions de francs)

	RECETTES				DEPENSES			
	Ter sem.							
Opérations courantes :	1958.	1959.	1960.	1958.	1959.	1960.		
: Marchandises	2.247	2.303	2.882	3.694	2.718	2.630		
: Or	314	281	301					
: Transport Assurances	41	37	114	2.058	1.862	2.104		
: Tourisme	76	70	84	764	733	633		
: Revenues d'investissements	268	315	284	2.060	2.214	3.347		
: Opérations gouvernementales	292	333	362	846	594	813		
: Divers	543	311	375	1.371	1.352	1.486		
: Donations privées	181	180	74	906	1.936	2.183		
: Donations officielles	-	-	1.250	-	-	-		
Capitaux à long terme :								
: Privés	973	1.146	587	1.330	2.398	1.967		
: Publics (long terme)	2.000	200	612	99	201	1.238		
Total opérations courantes et capitaux à long terme	6.935	5.146	6.925	13.128	14.008	16.401		
Solde total	-	-	-	6.193	8.862	9.476		
Opérations en capitaux privés à court terme	-	-	-	380	313	877		
Erreurs et omissions	-	-	-	67	65	22		
Incidence sur les réserves de change	-	-	-	5.746	9.240	8.621		

TABELAU IV : VARIATIONS DES RESERVES DE CHANGE AU COURS DU 1er SEMESTRE 1960.

	Reserves detenues par la			Reserves detenues par les banques.		Total
	Banque Centrale pour compte propre.	Compte Trésor.	Compte parataux.	Trésor hors B.C.	général.	
Or	- 193,3	-	-	-	-	- 193,3
Dollars	+ 108,2	+ 9,9	-	+ 98,3	-	+ 71,2
Francs Belges	+ 67,3	- 36,6	+ 58,7	+ 89,4	- 171,3	+ 1.174,1
Autres	+ 4,7	-	+ 0,8	+ 5,5	+ 13,6	+ 19,1
Total	- 13,1	- 46,5	+ 59,5	- 0,1	- 327,2	- 1.419,5

Commentaires du Tableau IV.

Les variations des réserves de change réparties par les diverses monnaies et selon les organismes détenteurs sont reproduites au Tableau IV.

L'on notera que les avoirs détenus par la Banque Centrale pour son compte propre n'ont guère varié au total.

Par contre, le Trésor a été mis à contributeur pour plus de 1.100 millions. Quant aux banques privées, elles ont réduit leur position en francs belges et en dollars pour plus de 300 millions.

TABLEAU V : DETAIL DES OPERATIONS COURANTES AVEC L'U.E.B.L.

(en millions de francs)

	Recettes		Dépenses	
	2ème trim. 1960.	1er trim. 1960.	2ème trim. 1960.	1er trim. 1960.
: Marchandises	: 1.455	: 1.427	: 1.346	: 1.284
: Or non monétaire	: 145	: 156	: -	: -
: Tourisme et voyages	: 32	: 52	: 296	: 337
: Transport et assurances	: 97	: 17	: 1.129	: 975
: Revenus d'investissements	: 150	: 134	: 1.831	: 1.516
: Opérations gouvernementales	: 214	: 148	: 432	: 381
: Divers services	: 189	: 184	: 667	: 819
: Donations : privées	: 20	: 54	: 816	: 1.267
: : officielles	: 450	: 800	: -	: -
:	:	:	:	:

TABLEAU VI : LICENCES "MODELE I" (IMPORTATIONS) RECUES & EXAMINEES PAR L'OFFICE DES LICENCES.  
NOVEMBRE ET DECEMBRE 1960.

Mois.	Recus.	Accordées.	Refusées.
: Novembre	: 2.909	: 1.619	: 1.290
: Décembre	: 5.290	: 3.520	: 1.770
: Total	: 8.199	: 5.139	: 3.060

TABLEAU VII : AUTORISATIONS D'IMPORTATIONS PAR PRODUIT. (1)  
NOVEMBRE & DECEMBRE 1960. (en milliers de frs cong)

Produits.	Total.	Novembre.	Décembre.
: Alimentaires	: 338.904	: 208.932	: 129.972
: Divers	: 304.407	: 118.372	: 186.035
: Chimiques et Pharmaceutiques	: 185.541	: 95.820	: 89.721
: Combustibles	: 116.695	: 82.284	: 34.411
: Pièces de rechange	: 105.775	: 41.244	: 64.531
: Totaux	: 1.051.322	: 546.652	: 504.670

(1) Les taux des importations de produits autorisés sont de 41,5 % pour la Belgique, 13,25 pour le Royaume-Uni, 8,05 pour les Etats-Unis d'Amérique, 7,79 pour la République Fédérale allemande, 5,55 pour les Pays-Bas, 5,26 pour la France. L'Angola et l'Italie doivent fournir chacun 2,4 %.

Le restant est fourni par les autres pays. Le détail des pays fournisseurs est donné par le Tableau VIII ci-après.



## TABLEAU IX : AUTORISATIONS D'IMPORTATION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES - NOVEMBRE &amp; DÉCEMBRE 1960.

Monnaies étrangères.	M o n t a n t		Total.	Contrevalleur en 000 Frs. C.		
	Novembre.	Décembre.		Nov.	Déc.	Total.
: Couronnes danoises	: 406.472	: 624.849	: 1.031.321	: 2.949	: 4.529	: 7.478
: Couronnes norvégiennes	: 82.536	: 62.696	: 145.232	: 578	: 439	: 1.017
: Couronnes suédoises	: 253.654	: 149.318	: 402.972	: 2.435	: 1.433	: 3.868
: Couronnes tchécoslovaques	: -	: -	: 28.422	: -	: -	: 199
: Deutsch marks	: 803.481	: 2.695.797	: 3.499.278	: 9.643	: 32.336	: 41.979
: Dollars Canada	: 8.594	: 12.960	: 21.554	: 438	: 672	: 1.110
: Dollars U.S.A.	: 1.619.009	: 1.052.995	: 2.672.004	: 80.750	: 52.820	: 133.570
: Escudos Angola	: 5.618.385	: 1.812.219	: 7.430.604	: 9.789	: 3.160	: 12.949
: Escudos Métro	: 12.790.297	: 3.761.727	: 16.552.024	: 22.254	: 6.814	: 29.078
: Florins Pays-Bas	: 1.240.391	: 2.635.636	: 3.876.027	: 16.304	: 34.760	: 51.064
: Francs Belges	: 256.763.523	: 241.386.815	: 498.150.338	: 256.763	: 241.387	: 498.150
: Francs C.F.A.	: 10.745.000	: 22.750.000	: 33.495.000	: 2.178	: 4.608	: 6.786
: Francs Français Métro	: 1.189.905	: 2.237.038	: 3.426.943	: 12.055	: 22.678	: 34.733
: Francs Ruanda-Urundi	: 1.270.000	: 810.000	: 2.080.000	: 1.270	: 810	: 2.080
: Francs Suisses	: 2.952.060	: 1.107.351	: 4.059.411	: 33.949	: 12.736	: 46.685
: Litres Italiennes	: 26.964.206	: 94.238.448	: 121.202.654	: 2.165	: 7.405	: 9.570
: Livres Rhodésiennes	: -	: 11.619	: 11.619	: -	: 1.527	: 1.527
: Livres Sterling	: 440.816	: 417.137	: 857.953	: 61.717	: 58.241	: 119.958
: Livres Sud-Africaines	: 113.669	: 36.175	: 149.844	: 15.914	: 5.064	: 20.978
: Livres Soudanaises	: -	: 3.225	: 3.225	: -	: 455	: 455
: Shillings Autrichiens	: 717	: 110.756	: 111.473	: 1	: 222	: 223
: Shillings Est-Africains	: 2.335.150	: 1.631.565	: 3.966.715	: 16.346	: 11.421	: 27.767

## TABLEAU X : AUTORISATIONS D'IMPORTATION DE MARCHANDISES EN SOUFFRANCE - NOVEMBRE &amp; DÉCEMBRE 1960.

	Novembre	Décembre	Total	Francs congolais.
: Novembre	: 18.519.992	: -	: -	: -
: Décembre	: -	: 170.789.548	: 170.789.548	: -
: Total	: -	: 189.309.540	: 189.309.540	: -

TABLEAU XI : PREVISION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DU  
 CONGO POUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS.  
 (Katanga exclu)

-----  
Millions de F.C. par an.

Dépenses :

## Importations :

Biens de consommation	3.300	
Produits d'approvisionnement	3.000	
Produits d'équipement	3.300	
Colis postaux	200	
	-----	
Total		9.800

Autres dépenses :

(soldes des recettes et des dépenses)

Tourisme	600	
Transports et assurances	2.500	
Revenus d'investissements	1.500	
Transferts sur revenus professionnels	1.000	
Divers	600	
	-----	
Total des dépenses en devises		16.000

Recettes :

Produit des exportations de marchandises		12.000
		-----

<u>Déficit de la balance des paiements</u>		<u>4.000</u>
		=====

-----  
 -  
 -----  
 (Source : Otto Anghern, expert de l'O.N.U.)

05 (493)

Un nouveau périodique "FORCES NOUVELLES".

=====

Une nouvelle revue mensuelle, à caractère politique, paraîtra sous peu en Belgique sous le titre de "FORCES NOUVELLES". Elle sera animée par des éléments appartenant à la gauche de la démocratie chrétienne. Ceux-ci affirment : "la primauté du travail sur le capital est à la base d'une conception de la démocratie économique que la revue veut promouvoir avec l'aide de tous les travailleurs". Destinée au public d'expression française, "FORCES NOUVELLES" ne sera pas une revue bruxelloise. Son comité de rédaction est composé en majeure partie de Wallons favorables à une révision des structures politiques de la Belgique qui, sans négliger les intérêts de la capitale, établissent une égalité de fait entre les deux grandes régions du pays et donnent à chacune d'elles les moyens d'assurer son expansion. Sur le chapitre de la politique internationale, "FORCES NOUVELLES" soutiendra l'effort de construction des communautés européennes et atlantiques mais, précise-t-elle, "s'insurgera contre le conformisme dont notre politique internationale est empreinte." Elle appréciera activement les initiatives en faveur du désarmement général progressif et contrôlé et elle "voit dans le désengagement militaire en Europe le seul moyen réaliste d'aboutir à la suppression du rideau de fer." Ses promoteurs "saluent l'avènement à l'indépendance des pays africains et demandent que celle-ci, comme celle des pays sous-développés, ne serve pas de paravent à leur mise en tutelle économique et financière au profit des nations industrialisées."

Au lendemain des grèves récentes et après les tensions au sein des organisations ouvrières, on peut estimer que ce périodique présentera un intérêt sérieux.

+  
+ +

"FORCES NOUVELLES" paraîtra dix fois par an sur dix-huit pages et coûtera 15 frs le numéro (abonnement : 150 frs).

Chaque livraison comprendra, outre une étude de cinq à six pages sur une question d'actualité, des rubriques de politique intérieure et de politique étrangère, des études économiques et sociales, des interviews et un courrier des lecteurs.

---

-